



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-09 :

Délibération autorisant une suspension exceptionnelle de versement de loyer

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

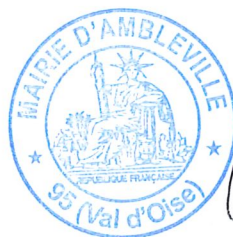
Délibération 2024-09 : Délibération autorisant une suspension exceptionnelle de versement de loyer

Madame le Maire, informe le conseil, qu'au vu des dommages constatés dans le logement du 5 rue de la Mairie loué à Monsieur et Madame JESUS, il convient de refaire intégralement l'isolation des murs et plafond, ses travaux entraineront des nuisances.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil de dédommager les locataires en les exonérant de 3 mois de loyer (février, mars et avril 2024).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette décision.

Fait à AMBLEVILLE,
le 01/02/2024,



Le Maire,

Martine SOREL